

REUNION DE CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 25 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CANLER, Maire, en suite de convocations en date du 21 septembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Christophe HODICQ absent.

Madame Lenaïc MOQUET est désignée Secrétaire de Séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Il est procédé aux signatures.

1) ACCEPTATION SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DES TRAVAUX DE TOITURE DE LA SALLE WEYER DELIB. 2020-17

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique que la Commission Permanente du Conseil départemental du Pas de Calais a octroyé à la commune, par délibération du 2 mars 2020, une subvention pour les travaux de toiture de la salle municipale Weyer pour une somme de 2 802 € correspondant à 20 % du montant hors taxes des travaux. Elle ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du Conseil Municipal, acceptant cette participation départementale. Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la subvention du Département accordée par l'instance délibérative du Département ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

2) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE FARBUS AU SEIN DE LA CLECT. DELIB. 2020-18

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 11 août 2020 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras

« Pour faire suite au Conseil d'installation du Conseil Communauté de la CUA en date du 13 juillet dernier et conformément à l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs aux transferts de compétences (CLECT) doit être créée entre notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Son travail contribue ainsi à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Cette commission, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet dernier.

Le Conseil Communautaire a ainsi fixé la composition de la CLECT à 47 membres, dont un représentant par commune et deux représentants pour la ville d'Arras.

Les membres étant désignés par les conseils municipaux des communes membres, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir au plus tard pour le vendredi 16 octobre 2020 la délibération de votre Conseil Municipal désignant un représentant au sein de cette instance. »

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Monsieur Philippe CANLER se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner Monsieur Philippe CANLER comme représentant au sein de la CLECT.

Dit que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

3) ENQUETE PUBLIQUE : KLOOSTERBOAER ARRAS

DELIB. 2020-19

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 28 JUILLET 2020 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la SASU Kloosterboer Arras en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique sur le territoire des communes de Bailleul-sire-Berthoult et de St Laurent Blangy. Il demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur cette demande. Après délibération, les conseillers présents, avec 8 voix pour et 5 abstentions, émettent un avis favorable sur cette demande.

4) FORMATION DES ELUS

DELIB. 2020-20

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Qui plus est, une formation est obligatoirement organisée dès la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

ADOPTÉ la prise en charge de la formation des élus qui se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet

de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

5) QUESTIONS DIVERSES

➤ LOTISSEMENT RUE FOCH

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition arrivée en Mairie de la part des habitants de la rue Pasteur.

Monsieur le Maire rappelle l'historique : Monsieur FLAMENT avait fait part d'un projet immobilier lors de la réunion de conseil du 6 mars 2020. Philippe CANLER n'a eu connaissance d'un projet d'aménagement des terrains rue Foch que lorsqu'il a été nommé maire et a convoqué Monsieur STEMPIAK, promoteur, le 8 juin pour avoir davantage de précisions.

Toutefois, Il s'avère que cette zone de Farbus est située sur la poche concernée par la rétractation d'argile : cela exigera des fondations spéciales ; de plus, la mémoire collective du village indique que c'est une zone très humide voire inondable ; le Conseil Municipal indique également que la construction du lotissement entrainerait des charges trop lourdes étant donné les limitations budgétaires au détriment d'autres projets annoncés lors de la campagne électorale.

Philippe CANLER et Nicolas VASSEUR reçoivent un membre de la CUA chargé d'études urbanisme lundi 28 septembre afin d'être conseillés sur les possibilités qui s'offrent en la matière.

➤ PROJETS DU MANDAT

Les commissions travaux et urbanisme se sont réunies. Nicolas VASSEUR est satisfait car ces réunions de travail ont été très intéressantes ; il informe ses collègues des différents points abordés : beaucoup de réflexion sur les projets à élaborer dans les mois à venir.

Le passage d'un géomètre pour le Parc Dudat est nécessaire : le Conseil Municipal accorde son aval à cette demande.

➤ PERSONNEL

L'agent qui accompagnait les enfants dans l'autobus étant considéré comme personnel « à risque » par rapport à la pandémie a été remplacée par la personne qui s'occupe de la garderie scolaire. Sa fiche de poste a été rectifiée et elle s'occupera de l'entretien des locaux municipaux pour le même temps de travail jusque fin décembre (fin de son contrat). Elle a émis le souhait de travailler moins à compter du mois de janvier.

➤ CONVENTION CITOYENNE

Monsieur le Maire et l'Adjointe à la sécurité rencontrent le commandant de Gendarmerie jeudi 1^{er} octobre pour évoquer la convention citoyenne.

➤ TOITURE SALLE POLYVALENTE – CHAÎNEAUX DE L'ÉGLISE

Un devis a été fourni pour les réparations suite aux malfaçons de toiture salle polyvalente. Le montant des travaux est estimé à 2 969.59 €uros H.T. Ce devis va être transmis à l'assurance ; notre assurance bâtiments dédommage en outre la commune pour les dalles de plafond abimées à hauteur de 300 €uros.

Olivier CHARTREZ a en outre demandé de vérifier les chéneaux de l'église : ils sont en très bon état et ne nécessitent qu'un simple nettoyage estimé à 499.71 €uros H.T.

Les cache-moineaux en PVC sur le pignon de la mairie appellent à une remise en état évalués à la somme de 1 559.39 €uros H.T. Des devis comparatifs vont être demandés.

➤ **TERRAIN RUE GUYNEMER**

Le propriétaire ayant renvoyé la convention le terrain va pouvoir être mis à disposition des Farbusiens. L'information va être insérée dans le prochain Garenneau.

➤ **DEPART AGENT DU SECRETARIAT**

Un « pot de départ » est organisé le 2 octobre prochain pour le départ de l'agent d'accueil de la mairie : sont conviés les membres de l'ancien et du nouveau Conseil Municipal, le personnel communal, les présidents d'associations.

➤ **COLIS DE NOËL AUX AINÉS**

Sylvain MOREL, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies, s'occupe des colis de Noël. La distribution à nos aînés est prévue le 19 décembre 2020.

➤ **DATE DES VŒUX**

La cérémonie des vœux est prévue pour le 9 janvier 2021.

➤ **CENTRE DE LOISIRS**

Un centre de loisirs est organisé à THELUS la première semaine des vacances de la Toussaint soit du 19 au 23 octobre. La convention permettant aux Farbusiens de bénéficier des mêmes tarifs que les Thélusiens ne pourra toutefois pas être signée avant cette date ; en effet une convention passée avec la C.A.F. oblige la révision pour une année civile.

➤ **ORDINATEURS**

Concernant la commande des deux ordinateurs pour la mairie une étude comparative a été faite auprès de trois fournisseurs : la société DATA IT, moins disante et offrant la reprise des données de l'ancien matériel, a été retenue.

➤ **REGLEMENT COLUMBARIUM**

Une demande a été faite auprès de la Mairie pour pouvoir installer un vase sur une case du columbarium. Le règlement existant ne prévoyant pas cette éventualité, il va être revu après obtention d'une proposition de prix afin de mettre le même vase sur toutes les portes. Sylvain MOREL se charge de cette question.

PAROLE AUX ADJOINTS

Olivier CHARTREZ :

Informe ses collègues qu'il a été très satisfait du travail du saisonnier employé pendant les vacances d'été de l'agent titulaire.

Il a toujours beaucoup de demande de Farbusiens par rapport à la sécurité dans le village.

Lénaïc MOQUET :

Signale que la rentrée scolaire s'est bien passée. 22 jeunes Farbusiens sont scolarisés à THELUS.

Sylvain MOREL :

Les distributeurs de papier ont été installés dans les salles et la garderie.

Marie-Hélène SAVARY évoque l'élagage dans les chemins. Une partie du chemin St Ranulphe à la limite de VIMY n'a pas été broyée.

Pierre DEBARGE rappelle que ce qui ressort notamment de la dernière rencontre des commissions c'est que « la force vive de notre village c'est la jeunesse ».
En ce qui concerne l'opération « Nettoyons la nature », une volonté multi associative suivra la société de chasse.

Tony DUPONT évoque au Conseil Municipal la possibilité de proposer aux jeunes de FARBUS qui sont inscrits dans un club sportif ou culturel une aide sous forme de chèques cadeaux. La remise de ces chèques générerait des rencontres intéressantes, des échanges. Monsieur le Maire va identifier le nombre de jeunes de moins de 18 ans dans la commune, cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Il soulève ensuite le problème des déchets végétaux dans le village : pourquoi la benne a-t-elle été enlevée ? comment peut-on envisager le problème de gestion des déchets ?

Philippe CANLER va voir la question auprès du SMAV.

La séance est levée à 22 H 05

CANLER Philippe

VASSEUR Nicolas

CHARTREZ Olivier

MOREL Sylvain

MOQUET Lénéïc

DEBARGE Pierre

DRANCOURT José

DUPONT Tony

FOULON Christine

HODICQ Christophe *ABSENT*

LANCIAL Jean-Claude

LEROY Gérard

SAVARY Marie-Hélène

VISTICOT Anne

WEYER Pascale